OEU6MAG

Trimestriel n°68 - Novembre 2021

les Entreprenariales le salon des dirigeants d'entreprise





salon hybride

ÉDITION **SPÉCIALE**



Jeudi 25 novembre 2021 Allianz Riviera - Stade de Nice

CO-ORGANISÉ PAR

























IMPRIMERIE PIEROTTI

Un siècle d'expérience(s).

L'imprimerie du boulevard de la Madeleine à Nice se lance de nouveaux défis : conforter son ancrage local, élargir son panel de clients, développer l'éco-conception. Une (presque) centenaire en grande forme!



En 2022, l'Imprimerie Pierotti entrera dans le club fermé des entreprises azuréennes centenaires, poursuivant son développement toujours depuis Nice, aujourd'hui Bd de la Madeleine, hier rue du Lycée puis rue Ricolfi.

Dès l'origine, l'entreprise fut marquée par le sceau de la famille : Pierotti, donc, en 1922, les fondateurs ; Léger,

depuis 1964, avec à sa tête aujourd'hui, Marc, le PDG, Marie-Paule, la directrice des affaires financières - sa femme - Philippe - son frère - directeur de la fabrication, et Viviane - sa fille - en charge du marketing et du développement commercial. Et, plus largement, d'augmenter la visibilité d'une maison reconnue mais qui brille par sa discrétion, en développant des produits de niche comme les notices et emballages pharmaceutiques mais aussi les étiquettes adhésives, le packaging, les enveloppes personnalisées...

Si les professionnels – Virbac ou Horus Pharma pour ne citer qu'eux – et les collectivités territoriales – Métropole

Nice Côte d'Azur, départements des Alpes-Maritimes et du Var ainsi qu'une vingtaine de communes - font office d'ambassadeurs de l'enseigne et que le bouche-à-oreille fait le reste, il appartient aujourd'hui à Viviane de développer la démarche RSE et l'éco-conception, ainsi que d'élargir le panel de clients, en pleine concurrence avec les imprimeries en ligne, mais avec un service de proximité et un savoir-faire inégalés qui font la différence. « Notre adhésion à l'UPE06 s'inscrit dans cette démarche, explique Viviane Léger, pour développer notre ancrage local, conquérir de nouveaux marchés mais aussi échanger, partager nos expériences et difficultés avec d'autres chefs d'entreprise. » La crise sanitaire a évidemment pesé sur la bonne marche de l'imprimerie – avec aujourd'hui une relance en douceur - alors que les deux problèmes majeurs qui se profilent sont la raréfaction des matières premières et la hausse des tarifs. Mais ce n'est pas à 99 ans que l'on va se laisser décourager!

> Contact: www.pierotti.fr

NUMÉRIQUE

ICDL France, un levier vers les compétences.

Directeur de la branche française de la certification internationale ICDL, Christopher Sullivan met en avant la nécessité d'évaluer ses acquis et de se former pour valider un niveau de compétences devenu indispensable.



Avec 95 % des salariés et 75 % des métiers impactés par la révolution numérique, le monde du travail – où la compétence numérique constitue l'un des premiers critères

d'embauche – ne peut pas se passer d'un accompagnement spécifique de ses salariés et dirigeants. C'est dire si le champ d'action de l'organisme certificateur ICDL France est vaste avec plus de 800 centres habilités en France.

Fort de 17 années d'expérience dans la certification numérique – dont 10 passées à la tête d'ICDL France – Christopher Sullivan souligne que « les entreprises doivent être accompagnées dans l'ingénierie de la compétence » et que le rôle d'ICDL France est, précisément, d'évaluer, à

titre gratuit, le niveau des dirigeants et des collaborateurs ainsi que de cartographie compétences numériques au sein Totalement l'organisation. de sur : cette voie « les compétences numériques sont incontournables » - Christopher Sullivan, qui est administrateur de la Fédération de la Formation Professionnelle - rebaptisée Les Acteurs de la Compétence - et Co-Président de la Commission Numérique, identifie trois enjeux qui doivent pousser salariés et entreprises sur les chemins de l'évaluation et de la formation : l'exclusion numérique, qui tient à l'écart des grands changements 13 à 14 millions de Français, la montée en puissance du télétravail avec la prise de conscience par le salarié que les « compétences numériques » qu'il peut avoir au bureau ne sont pas les mêmes à son domicile avec un équipement moins performant et avec l'absence d'une assistance directe de proximité, par le biais d'un collègue ou d'un service interne ; la cybersécurité, une priorité absolue qu'il faut apprendre à prévenir, maîtriser et gérer. Visiblement, les salariés – dont 80 % venus des PME-TPE – sont convaincus car l'utilisation du CPF [Compte Personnel de Formation] fait apparaître une forte demande pour le numérique.

L'évaluation terminée, il revient aux organismes de formation habilités, publics ou privés, ainsi qu'aux organismes professionnels représentatifs, tels la CCI ou la Chambre des Métiers, d'assurer la formation.

Contact:

www.icdlfrance.org